



Pension alimentaire versée à quelqu'un d'autre que les parents?

Par **leelocookies**, le **10/08/2010** à **11:51**

Bonjour,

Mes parents étant actuellement en instance de divorce, puis je aller vivre chez une autre personne (chez les parents de mon petit ami) lorsque j'aurais 18 ans et leur verser la pension alimentaire que mon père est normalement censé donné suite au divorce?

Par **Marion2**, le **10/08/2010** à **12:01**

Bonjour,

Si vous ne vivez ni avec votre père, ni avec votre mère, la pension alimentaire vous sera versée directement (sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires à vos parents si vous continuez vos études ou si vous êtes à la recherche d'un emploi).

Il faudra que vos parents demandent le jour de l'audience à ce que la pension alimentaire vous soit directement versée.

Cordialement.